



INTERPOL

FICHE PRATIQUE

Reconnaissance Faciale

La reconnaissance faciale informatisée est une technologie relativement récente, que les services chargés de l'application de la loi sont en train de déployer partout dans le monde afin d'identifier des personnes d'intérêt.

Associé à une application logicielle biométrique automatisée, ce système est capable d'identifier une personne ou d'en vérifier l'identité en comparant et en analysant les caractéristiques, formes et proportions des traits et contours de son visage.

Le Système de reconnaissance faciale d'INTERPOL (IFRS) contient des images faciales communiquées par plus de 160 pays, ce qui en fait une base mondiale unique de données criminelles.

Plus de 650 malfaiteurs, fugitifs, personnes d'intérêt ou personnes disparues ont été identifiés depuis le lancement du système de reconnaissance faciale d'INTERPOL fin 2016.

► FACTEURS INTERVENANT DANS L'IDENTIFICATION DES VISAGES

À la différence des méthodes fondées sur les empreintes digitales et l'ADN, qui ne changent pas au cours de la vie, la reconnaissance faciale doit tenir compte de différents facteurs, comme :

- le vieillissement ;
- la chirurgie plastique ;
- le maquillage ;
- les effets de la consommation de drogues ou de tabac ;
- la pose du sujet.

Il est également essentiel de disposer d'images de bonne qualité. Une qualité moyenne ou médiocre peut empêcher leur prise en compte lors des recherches dans le système IFRS, ce qui risque de nuire grandement à la précision de cette opération et d'en compromettre les résultats.

L'idéal est de disposer d'une photographie d'identité au format passeport respectant les normes de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), puisqu'il s'agit d'une image de face du sujet, avec un éclairage uniforme et un fond neutre.

► PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Lorsqu'une image faciale (image de comparaison) est saisie dans le système, elle est automatiquement codée par un algorithme et comparée aux profils déjà enregistrés. On obtient ainsi une liste de « candidats » établie à partir des concordances les plus vraisemblables.

Nous faisons toujours appel à un processus manuel – que nous appelons « identification faciale » – afin de corroborer les résultats du système automatisé : des fonctionnaires d'INTERPOL qualifiés et expérimentés examinent avec soin les images pour y déceler les caractéristiques uniques qui permettront de déterminer s'il s'agit d'un « candidat potentiel », d'un « candidat à écarter » ou d'un « résultat non concluant ».

Reconnaissance Faciale

Cette information est ensuite communiquée aux pays qui ont fourni les images ou qui pourraient être concernés par le profil ou par une concordance. Toutes les informations sont traitées conformément au Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données.

► RECOUPEMENT AVEC LES NOTICES INTERPOL

Toutes les images faciales figurant dans les demandes de publication de notices et de diffusions émanant des pays membres font l'objet de recherches et sont enregistrées dans le système de reconnaissance faciale, sous réserve qu'elles répondent aux critères de qualité stricts requis à cet effet.

Les pays membres peuvent également demander une simple recherche dans le système de reconnaissance faciale, par exemple dans des aéroports ou autres points de passage frontaliers, concernant des personnes d'intérêt. Les résultats sont transmis rapidement, ce qui permet de prendre des mesures immédiates, et les images ne sont pas enregistrées dans le système.

► RÉUNIR LES EXPERTS

Cette technologie de comparaison biométrique informatisée n'en étant encore qu'à ses balbutiements dans la plupart des pays, les normes et bonnes pratiques sont toujours en cours d'élaboration, et INTERPOL prend part à cette tâche.

Organisé tous les deux ans, le Colloque international INTERPOL sur la dactyloscopie et la reconnaissance faciale est l'occasion pour les experts du monde entier de mettre en commun les meilleures pratiques et les évolutions les plus récentes.

Nous organisons aussi deux fois par an les réunions du Groupe de travail sur la reconnaissance faciale. Ce groupe consultatif d'INTERPOL s'intéresse aux nouvelles technologies, aux procédures d'identification et aux besoins en formation, et élabore des documents officiels afin d'accompagner les pays membres dans ce domaine.

Le Groupe de travail a élaboré un guide des bonnes pratiques relatives à la qualité, au format et à la transmission des images faciales afin de permettre une reconnaissance précise et efficace. Nous encourageons vivement nos pays membres à utiliser le service de reconnaissance faciale et à suivre ces recommandations.



INTERPOL

► COORDONNÉES

Pour tout ce qui concerne des affaires pénales particulières, prière de contacter vos autorités de police locales ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

